



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 40147

Numéro SIREN : 411 796 352

Nom ou dénomination : A.M.D. MEDICAL ASSISTANCE MEDICALE A DOMICILE

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2017 sous le numéro de dépôt 8301

AMD MEDICAL

ASSISTANCE MEDICALE A DOMICILE

Société à responsabilité limitée au capital de 16 500 €

Siège social : 1070 avenue de Verdun – RN7 Sud – 84100 ORANGE

411 796 352 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 9 104€ sur le compte « Autres réserves » qui sera ainsi ramené de 72 897 € à 63 793€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE	
2015	23.063 €	Dividende éligible en totalité à la réfaction de 40% : 23.063€ Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 0€
2014	NEANT	
2013	NEANT	

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La gérance

AMD MEDICAL

ASSISTANCE MEDICALE A DOMICILE

Société à responsabilité limitée au capital de 16 500 €

Siège social : 1070 avenue de Verdun – RN7 Sud – 84100 ORANGE

411 796 352 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 9 104€ sur le compte « Autres réserves » qui sera ainsi ramené de 72 897 € à 63 793€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE	
2015	23.063 €	Dividende éligible en totalité à la réfaction de 40% : 23.063€ Dividende non éligible à la réfaction de 40% : 0€
2014	NEANT	
2013	NEANT	

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

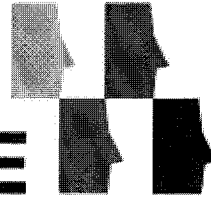
Copie certifiée conforme

La gérance

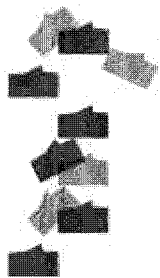


CERFRANCE

DRÔME VAUCLUSE



Dossier greffe



SARL AMD MEDICAL

1070 Avenue de VERDUN

RN7

84100 ORANGE

Exercice du

01/01/2016

au

31/12/2016

N° adhérent

840236

Vos contacts CERFRANCE :

MARUEJOL Stéphanie

smaruejol@2684.cerfrance.fr

Expert Comptable :

LEHOUX Elisabeth

Agence :

RN7 Sortie sud

84100 Orange

Tél : 0475781111

*Copie
certifiée
conforme*



Association de Gestion et de Comptabilité
30 rue Frédéric Chopin - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 11 11

www.dromevaucluse.cerfrance.fr

**CONSEIL &
EXPERTISE
COMPTABLE**

N° 11084*

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité soumise en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL AMD MEDICAL 1070 Avenue de VERDUN RN7 84100 ORANGE			
SIRET 4 1 1 7 9 6 3 5 2 0 0 0 1 0		Mél : amd.medical@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spéciali Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*		Déficit	10 888	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
			PV exonérées (art. 238 quindecies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
CER FRANCE Drome Vaucluse RN7 Sortie sud ZAC du Coudoulet 84100 Orange	
Tél : 0475781111	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 18/04/17 Lieu : ORANGE
	Qualité et nom du signataire : GERANT MOLINA REGIS
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AMD MEDICAL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>1070 Avenue de VERDUN 84100 ORANGE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>41179635200010</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2016</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 974	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	175 152	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	138 316	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	305	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 467	
TOTAL (II)		BJ	BK	319 442	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	52 102	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	63 755	
	Autres créances (3)	BZ	CA	8 366	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	150 000
Disponibilités		CF	CG	108 216	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 226	
	TOTAL (III)	CJ	CK	385 666	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	465 136	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL AMD MEDICALNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 500)	DA	16 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 792
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	269
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	72 897
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-9 104
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	82 353
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 908
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	235 658
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	238
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 465
	Dettes fiscales et sociales	DY	55 513
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	382 783
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	465 136
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	363 574
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AMD MEDICAL

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et livraisons
intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

FA

377 753

FB

FC

377 753

Production vendue

{ biens *
services *

FD

4 284

FE

FF

4 284

FG

132 381

FH

FI

132 381

Chiffres d'affaires nets *

FJ

514 418

FK

FL

514 418

Production stockée *

FM

Production immobilisée *

FN

Subventions d'exploitation

FO

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)

FP

Autres Produits (1) (11)

FQ

4

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

514 422

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane) *

FS

229 586

Variation de stock (marchandises) *

FT

-2 786

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *

FU

377

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

109 450

Impôts, taxes et versements assimilés *

FX

8 305

Salaires et traitements *

FY

112 642

Charges sociales (10)

FZ

35 933

DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements *

GA

26 720

- dotations aux provisions

GB

Sur actif circulant : dotations aux provisions *

GC

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GD

Autres charges (12)

GE

734

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GF

520 961

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GG

-6 539

Opérations
en
commun

Bénéfice attribué ou perte transférée *

(III)

GH

Perte supportée ou bénéfice transféré *

(IV)

GI

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GJ

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GK

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GL

1 822

Reprises sur provisions et transferts de charges

GM

Différences positives de change

GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GO

Total des produits financiers (V)

GP

1 822

CHARGES
FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions *

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

5 057

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

5 057

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

-3 235

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

GW

-9 774

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AMD MEDICAL</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	798
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	798
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	278
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	278
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	520
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-150
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	517 042
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	526 146
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-9 104
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	798
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	7 463
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	53
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	250
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
BALANCE 2016 PENALITES, AMENDES FISC&PENALES		Charges exceptionnelles	225
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS			798
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		53	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
BALANCE 2016 CHARGE SUR EXERCICE ANTERIEUR		53	
BALANCE 2016 PROD. EXCEP./EXE ANTERIEURS			798

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Group ISA (0) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL AMD MEDICAL										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 974	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions *		[Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3	KS	187 054	KT		KU	12 171	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement divers *			KV	109 802	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	75 683	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 691	LC		LD	-2 235	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	380 230	LO		LP	9 936	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	305	8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 352	IU		IV	1 137	
	TOTAL IV				LQ	1 657	LR		LS	1 137	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	387 861	OH		OJ	11 073		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	5 974	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	199 225	ML	
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagement divers	IU		MM		MN	109 802	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	75 683	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 457	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	390 166	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY	305	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	22	2F	2 467	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	22	NK	2 772	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	22	ØL	398 912	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AMD MEDICAL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SARL AMD MEDICAL Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 974	PF		PG		PH	5 974
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	166 557	QA	10 431	QB	1 836	QC	175 152
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	87 153	QE	5 422	QF		QG	92 575
	Matériel de transport	QH	29 809	QI	10 564	QJ		QK	40 373
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 299	QM	303	QN	2 235	QO	5 368
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	290 818	QV	26 720	QW	4 071	QX	313 468
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	296 792	ØP	26 720	ØQ	4 071	ØR	319 442

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres Immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d' autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL AMD MEDICAL						Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SARL AMD MEDICAL										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	2 467	UV		UW	2 467				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	63 755		63 755						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6 380		6 380						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 986		1 986						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
	Divers		VP										
	Groupe et associés (2)			VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR										
Charges constatées d'avance			VS	3 226		3 226							
TOTAUX			VT	77 814	VU	75 347	VV	2 467					
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	25 908		6 937		18 971					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	65 465		65 465							
Personnel et comptes rattachés			8C	26 852		26 852							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	24 083		24 083							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 528		2 528							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 051		2 051							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	235 658		235 658							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	382 545	VZ	363 574		18 971					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 837	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : SARL AMD MEDICAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/16		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés de son conjoint						à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	923		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)		WG	923		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	250			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I							WR	1 398	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	9 104	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU	
		- imposées au taux de 0 %						WV	
		- imposées au taux de 19 %						WH	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP	
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						Y6			
Régime des sociétés mères et des filiales *						WZ			
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						XA		
	Majoration d'amortissement*						ZY		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		
		Pole de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							XG	3 182	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	10 888		

N° 10952*19

10

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SARL AMD MEDICAL Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés	K5	
Déficits reportables	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	10 888
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	10 888

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT	23 932
----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (®) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL AMD MEDICAL</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	23 062		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	23 062			ZE	22 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF					
	TOTAL I	ØF	23 062			ZH	23 062				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7		YQ	400			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	5 223			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	45 615			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 010			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	2 699	ST	55 602			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	109 450		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 306			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	5 999			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	8 305	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	65 994			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	43 181			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ØB	116 048			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel *	(dont : apprentis :	0	handicapés :	0		YP	3			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

N° 10179*21

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUESDésignation de l'entreprise : SARL AMD MEDICALNéant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑨				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑩				
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 %		⑪	(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

N° 10955*19

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERMEDésignation de l'entreprise : SARL AMD MEDICALNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AMD MEDICAL</u>		Néant ☐ *
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : <u> </u>		
Exercice ouvert le : <u>01/01/2016</u> et clos le : <u>31/12/2016</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	377 753
Production vendue - Biens	OB	4 284
Production vendue - Services	OC	132 381
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	514 422
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	229 586
Variations de stocks (marchandises)	OO	-2 786
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	377
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	56 372
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	734
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	284 283
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 230 139
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF).	SA	230 139
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	514 418
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR	/ / / / / /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 1 1 7 9 6 3 5 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AMD MEDICAL

ADRESSE (voie)

1070 Avenue de VERDUN RN7

CODE POSTAL

84100

VILLE

ORANGE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) MME Nom patronymique MOLINA Prénom(s) NicoleNom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 550,00Naissance : Date 01/06/1948 N° Département 84 Commune COURTHEZON Pays FranceAdresse : N° 1070 Voie Avenue de VerdunCode Postal 84100 Commune ORANGE Pays FranceTitre (2) M Nom patronymique MOLINA Prénom(s) StéphaneNom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 550,00Naissance : Date 10/01/1973 N° Département 57 Commune THIONVILLE Pays FranceAdresse : N° 1070 Voie Avenue de VerdunCode Postal 84100 Commune ORANGE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 41179635200010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AMD MEDICAL

ADRESSE (voie) 1070 Avenue de VERDUN RN7

CODE POSTAL 84100

VILLE ORANGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA 0 ISACOMPTA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.